

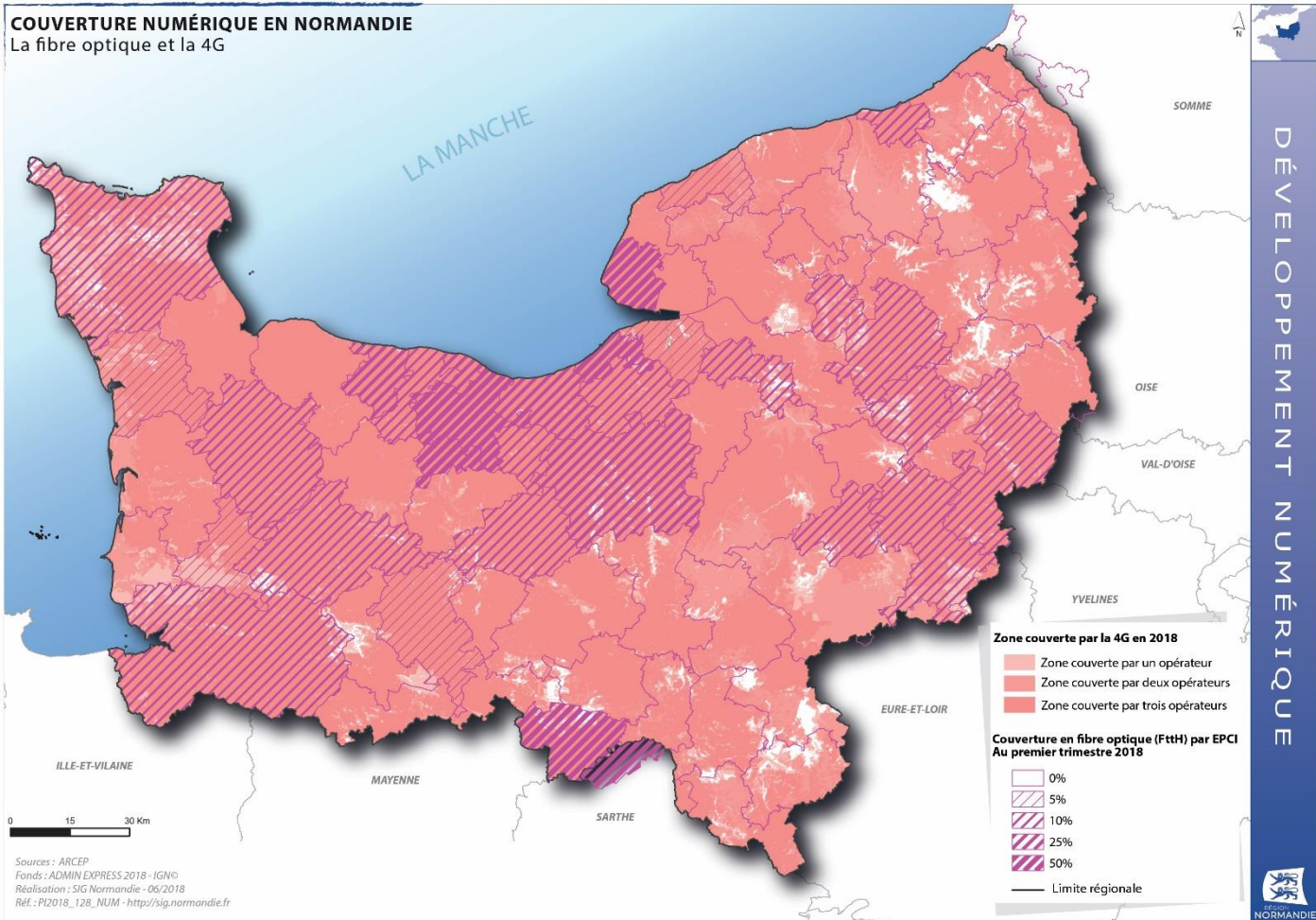
– OBJECTIF 6 –

ASSURER LA COUVERTURE NUMERIQUE DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Le numérique est désormais utilisé dans tous les domaines de la vie quotidienne et des activités économiques. Il a provoqué des changements profonds dans les rapports aux autres, dans la société, l'économie et les loisirs, l'accès aux services, mais également dans le développement des territoires. Si son utilisation est largement répandue pour la communication (messages et applications pour smartphones) il devient également incontournable dans les domaines du commerce, de la santé, de l'agriculture, des offres de services, de la domotique... De fait, si cet outil devient effectivement indispensable, il faut réfléchir à son impact, à l'échelle régionale et globale, notamment en termes de hausse des consommations énergétiques.

Source d'innovation et de recherche, le secteur du numérique est aussi porteur d'emplois. C'est un levier important de la croissance et de la compétitivité. Du point de vue des infrastructures, le développement du réseau et l'accès au numérique sont ressortis comme des thèmes fondamentaux dans le cadre de la concertation qui a présidé à l'élaboration du SRADDET, tant ils sont aujourd'hui prédominants dans la capacité de tous les territoires à s'intégrer à un monde aussi mondialisé que numérisé. Ce premier objectif est déjà en cours de réalisation à travers le « plan France THD » à l'échelle nationale. Ce plan prévoit une couverture totale du territoire français en THD d'ici 2022 avec un investissement total de 20 milliards d'euros. La région Normandie investit également au côté de l'Etat pour couvrir l'ensemble de son territoire d'ici 2025. Le débit Internet est devenu un critère important voire indispensable dans un choix d'implantation pour un citoyen ou une entreprise. Dans une recherche d'équité territoriale, l'aménagement numérique devient désormais primordial. Tous les projets d'équipements du territoire en ressources numériques ou ceux aidant à la transformation numérique des acteurs ont vocation à être appropriés au niveau local et partagés. La saisie de ces sujets par l'ensemble des collectivités normandes s'amorce mais mérite d'être amplifiée.





– OBJECTIF 6 – ASSURER LA COUVERTURE NUMERIQUE DU TERRITOIRE

SOUS-OBJECTIFS

Le développement de l'accès au numérique doit être envisagé sous l'angle d'un égal accès pour l'ensemble des territoires et des habitants.

FAIRE DU NUMERIQUE UN OUTIL DE L'ATTRACTIVITE NORMANDE

- Prioriser les interventions des maîtres d'ouvrage et financeurs en matière de déploiement de réseaux très haut débit : privilégier l'installation de réseaux fibre optique de nouvelle génération ; raccorder de façon prioritaire les sites stratégiques ; veiller à l'équité territoriale ; accélérer le déploiement et accompagner l'extinction du réseau cuivre ; développer les outils et les actions qui permettront de couvrir au plus vite le territoire.
- Poursuivre les actions en cours : travailler à l'interconnexion optimale des réseaux et de leurs modalités d'exploitation ; mettre en œuvre un observatoire de suivi du déploiement du THD sur l'ensemble de la région ; développer une souveraineté télécoms, via notamment la fibre noire pour le secteur non marchand.
- Réfléchir à une coordination appropriée à l'échelle régionale afin d'assurer la cohérence des actions à réaliser, notamment pour faciliter le déploiement des réseaux d'initiative publique.
- Poursuivre le déploiement progressif du Très Haut Débit dans les meilleurs délais sur l'ensemble du territoire.
- Raccorder en priorité les sites suivants à la fibre optique : Enseignement secondaire pour les communes possédant un collège ou un lycée ; Structure de santé de type PSLA, MSP et centre hospitalier ; Zone d'activité économique ; Siège d'EPCI.

DIMINUER LES INEGALITES D'ACCES AU NUMERIQUE SUR LE TERRITOIRE NORMAND

Désenclaver les territoires ruraux peu denses grâce au numérique :

- Dans l'attente de la Fibre optique jusqu'au domicile (FTTH), adapter, dans une 1^{ère} phase, la couverture THD aux zones peu denses grâce à des technologies alternatives à la fibre optique comme le réseau 4G, le THD par voie hertzienne ou le satellite. Dans le cadre des 2^{èmes} phases de déploiements des projets THD, l'emploi des technologies alternatives devrait rester exceptionnel, la priorité devant être donnée au FTTH.
- Permettre ainsi une déconcentration des activités des centres urbains vers les zones peu denses.

Si l'accès au numérique est important, la capacité de tous à s'en servir est cruciale. Il s'agit donc de développer les ressources numériques du territoire c'est-à-dire :

- irriguer tous les territoires par le Très haut-débit,
- consolider les capacités de stockage sur le territoire normand.
- constituer un réseau d'espaces ressources pour le numérique en Normandie, permettant l'accompagnement des usages numériques sur tout le territoire : les Espaces Publics Numériques à destination du grand public et les Tiers-lieux Normandie à destination des professionnels. Le développement des tiers lieux favorisera le partage d'expérience, l'apprentissage des nouvelles technologies et la création de liens physiques dans un monde de plus en plus numérisé.

Mais aussi d'accompagner la transformation numérique des acteurs normands, notamment du monde économique, en engageant des travaux sur les compétences numériques, en accompagnant les transformations numériques dans le secteur de la formation et des activités industrielles ou artisanales.

Enfin, contribuer à la consolidation de l'écosystème normand passe aussi par une aide aux entreprises « pépites du numérique » en région pour les rendre visibles au niveau national ou international à travers la participation à différents salons ou évènements.